

Quatrième séance, vendredi 30 juin 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Assermentations				
2022-DAEC-177	Loi	Loi sur le climat (LClim)	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Susanne Aebischer <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DAEC-281	Décret	Crédit d'engagement pour l'acquisition de surfaces de bureaux dans le bâtiment "Gare-Casino" à Estavayer-le-Lac	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Christophe Chardonnens <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DEE-7	Rapport d'activité	Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) - Rapport d'activité 2022	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Olivier Curty
2022-GC-99	Motion	Fonds pour la séquestration et la réduction du CO2	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Simon Zurich <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-98	Postulat	Vers une prise en compte des émissions de GES dans les investissements de l'Etat	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> François Ingold <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-François Steiert
Prise de congé : Solange Berset, députée				
2023-GC-145	Election (autre)	Un membre de la Commission des naturalisations, en remplacement d'Anne Meyer Loetscher	Scrutin de liste	
2023-GC-152	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine	Scrutin uninominal	
2023-GC-156	Election judiciaire	Assesseur-e (domaine santé mentale et/ou addiction) à la Justice de paix de la Glâne	Scrutin uninominal	
2023-GC-157	Election judiciaire	Assesseur-e (domaine social et/ou éducatif et/ou coaching et/ou psychologie) à la Justice de paix de la Glâne	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Sandra Lepori, Grégoire Kubski, Elias Moussa, Nicolas Pasquier, Christel Berset, Pierre Mauron, David Fattebert et Rose-Marie Rodriguez.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et MM. Christine Joller, Alicia Daniela Loosli, Gilles de Reyff, Christine Raboud, Christa Baeriswyl et Sébastien Dorthe, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de juin 2023.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Loi 2022-DAEC-177 Loi sur le climat (LClim)

Rapporteur-e:	Aebischer Susanne (<i>Le Centre/Die Mitte, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	20.09.2022 (<i>BGC mai 2023, p. 1397</i>)
Préavis de la commission:	11.05.2023 (<i>BGC juin 2023, p. 1471</i>)

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur le climat (LClim)

Chapitre 1 (art. 1 à 5)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Chapitre 2 (art. 6 à 11bis)

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Par rapport à cette section, nous maintenons le rapport de minorité, qui touche les articles 8, 9 et 12. Nous demandons à nouveau un vote par rapport à la question de l'adoption du plan climat.

Le projet du Conseil d'Etat, pour rappel, prévoit l'adoption uniquement par le Conseil d'Etat. Cela a été confirmé par la commission et en première lecture. A notre avis, cela reste une mauvaise idée. Les mesures à prendre seront à ce point-là importantes qu'elles nécessiteront presque systématiquement que ce soit des lois, c'est-à-dire des bases légales formelles votées par ce parlement, ou des moyens financiers. Adopter un plan climat lorsqu'on ne connaît pas la volonté du Grand Conseil, ce sera contre-productif, car le Grand Conseil risque alors de bloquer certaines mesures après coup. On pense que c'est plus judicieux de manière institutionnelle de faire les choses dans l'ordre, c'est-à-dire d'avoir un débat politique dans un premier temps, de voir quelles sont les décisions politiques qui sont prises et ensuite de les faire mettre en oeuvre par le Conseil d'Etat.

Je vous invite donc à soutenir la proposition de minorité.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat se rallie aux résultats de la première lecture par rapport Au commentaire qui vient d'être fait, le débat a déjà été mené à la première lecture. On ne va pas le répéter de manière systématique.

D'une manière générale, si on regarde l'ensemble des éléments du plan climat, le mécanisme qui a été fait, où le Grand Conseil a d'ores et déjà pu adopter un crédit d'engagement sur le plan climat, où il a connaissance de l'ensemble des mesures du plan climat, je rappelle que c'est plus de cent mesures relativement détaillées dont la plupart sont de compétence exécutive, voire administrative pour les toutes petites.

Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat maintient et suit le contenu de la première lecture.

> Au vote, le résultat de la première lecture concernant les articles 8, 9 et 12 al. 1 let. a (i.e.: adoption selon la proposition initiale du Conseil d'Etat), opposé à la proposition de minorité M10, est confirmé par 71 voix contre 18 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 71.*

Ont voté en faveur de la proposition de minorité M11:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 18.*

S'est abstenu:

Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Chapitre 3 (art. 12 à 15)

Levrat Marie (PS/SP, GR). La minorité va se rallier par rapport à l'article 15 à la proposition du Conseil d'Etat de passer à une obligation pour les communes de plus de 1500 habitants d'un plan climat.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Du point de vue de la seconde minorité, nous confirmons les débats de la première lecture, à savoir la suppression de l'obligation faite aux communes d'adopter des plans climat et que cela soit laissé de manière purement incitative, cela pour toutes les bonnes raisons qui ont été évoquées lors du débat de première lecture.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat maintient sa position, c'est à dire la limite de 1500 habitants.

Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale de la commune d'Estavayer et je préside la commission de l'énergie. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Les communes, je pense qu'elles ont un rôle clé à jouer dans cette transition de par leur proximité avec la population, leurs connaissances du territoire, leurs connaissances du tissu économique, et c'est maintenant qu'elles doivent promouvoir cette culture du changement et sensibiliser les acteurs locaux. Soyons ambitieux et ne nous contentons pas d'incitations mais optons pour que des communes établissent effectivement ces plans, qu'elles n'aient pas cette possibilité de ne pas les établir.

Pour conclure, au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, je vous invite à soutenir cet article selon la version du Conseil d'Etat.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Séduire au lieu de contraindre. Gardons les fonds pour financer les mesures proposées par des communes motivées au lieu de financer des plans de communes non motivées, qui n'auront surtout aucun suivi. Le simple fait de rendre ces plans non obligatoires les rendra beaucoup plus pragmatiques et efficaces sans avoir un ping-pong avec le gendarme cantonal. C'est pour ces raisons que nous vous proposons de maintenir la version de la première lecture et de laisser les communes choisir de déposer un plan et surtout de prendre des mesures selon leur motivation.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je m'exprime ici comme porte-parole du club des communes pour rappeler que le club des communes propose qu'il y ait une incitation, un soutien financier, mais pas d'obligation.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Comme je l'ai déjà dit pour la minorité, le groupe socialiste va se rallier à la proposition du Conseil d'Etat, donc de rendre obligatoires les plans climat pour les communes de plus de 1500 habitants.

Lors du dernier débat en février, nous avons entendu M. Gabriel Kolly, en tout cas entre les lignes, nous dire que les communes n'avaient pas l'intention de faire ces plans climat. Je pense que cette approche est fautive. Lors du dernier débat également, nous avons essayé d'opposer le travail des communes et le travail des cantons. Je pense également que cette approche est fautive. Je crois que nous devons travailler ensemble. Le canton ne va pas y arriver seul. Nous avons des objectifs qui lient également les communes.

La minorité ainsi que le groupe socialiste, nous avons entendu les préoccupations des petites communes. Je reste persuadée que les petites communes pourraient sans problème faire des plans climat. Je pense que cela leur serait bénéfique. Comme compromis, nous allons soutenir cette proposition du Conseil d'Etat.

Chères et Chers Représentantes et Représentants des communes, je vous invite à prendre cela non pas comme une charge supplémentaire mais comme une opportunité pour vos communes, une opportunité parce qu'on peut prendre lorsqu'on est dans une commune des mesures qui sont plus proches de la population, des mesures dans des domaines où les communes sont partiellement compétentes comme les domaines de l'énergie, de la mobilité, ou encore des infrastructures. Je crois que c'est une opportunité de s'améliorer, une opportunité de réfléchir avec les citoyennes et les citoyens qui ont un intérêt là-dedans et qui ont également des connaissances. C'est pour cela que nous n'allons pas soutenir cette solution potestative. Selon nous, elle n'apporte rien ou pratiquement rien. Si les grandes communes ne montrent pas l'exemple, la mesure sera pratiquement vaine.

On vous propose de revenir à la version du Conseil d'Etat, qui est une version de compromis. Je vous le rappelle, nous avons soutenu lors de la dernière session une obligation pour toutes les communes, parce que chacun doit trouver sa place dans cette lutte contre le réchauffement climatique. Je pense que c'est une manière intelligente d'impliquer les communes et les citoyennes et citoyens des communes. Il ne s'agit pas de travailler *contre* les communes mais d'en faire des partenaires pour l'atteinte de ces objectifs climatiques, lesquels lient aussi les communes, je vous le rappelle.

Je vous remercie de soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va soutenir le rapport de minorité et la solution de minorité, qui dit que les communes sont *incitées* à définir dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi un plan communal. Nous optons pour la responsabilité. Nous savons que les communes, même les petites communes, disposent de commissions de l'énergie qui sont très efficaces, très au point, et elles se feront un grand plaisir de se faire aussi ce plan climat. Je ne crois pas qu'on ait besoin de les obliger pour voir la nécessité de réfléchir aux problèmes climatiques. Même si ces commissions n'avaient pas envie de le faire, je suis sûre que la population les incitera à le faire. Elles le feront d'autant plus que le mouvement vient d'eux. Elles sauront saisir l'opportunité dont a parlé M^{me} Levrat.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ich bin Vizesyndic der Gemeinde Ueberstorf und somit auch betroffen von dieser Idee, dass jede Gemeinde einen Plan, ein Konzept erstellen sollte. Ich denke, es wurde gut argumentiert, dass das nicht nötig ist. Wir haben die nationalen Bestimmungen, wir stimmen heute hier ab über ein Konzept, das der Kanton dann umsetzen darf. Wenn sich dann noch jede Gemeinde bemühen muss, ein Konzept in Auftrag zu geben, kostet das sehr viel und wir vergeuden wieder Zeit. Handeln, statt reden!

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. L'essentiel des arguments a été échangé, recopié un tout petit peu en reproduisant en quelque sorte les arguments de la première lecture. Il n'y a pas beaucoup de choses nouvelles.

Il y a peut-être un élément. On peut partir du fait que les communes de plus de 1500 habitants, concernées par la discussion que nous menons en ce moment, auront pour une part des demandes dans le cadre de leurs législatifs, qu'ils soient sous forme de conseils généraux ou sous forme d'assemblées communales. La différence ne sera peut-être *in fine* pas si grande que cela entre les deux variantes en pratique lorsque nous mesurerons cela dans cinq à dix ans.

Ceci étant, le Conseil fédéral et ensuite la commission idoïne du Conseil national se sont préoccupés de cette question-là aussi, c'est-à-dire du rôle de la Confédération dans une loi que nous avons adoptée ou que le peuple a adoptée il y a peu. La Confédération avait à l'origine prévu aussi un rôle concret pour les communes. Finalement, il a été retenu dans le cadre des débats parlementaires que ce n'était pas à la Confédération de conférer directement un rôle aux communes dans la mesure où nous avons une cascade institutionnelle et qu'entre les communes et la Confédération il y a encore les cantons. La Confédération a prévu une législation dans laquelle les compétences sont conférées, des droits et des devoirs d'ailleurs, aux cantons en partant du fait, *expressis verbis*, que les cantons ensuite les transfèrent aux communes. Les cantons peuvent s'acquiescer de ce devoir de manière différente. Ils peuvent le faire en donnant des incitatifs pour que les communes le fassent, ce qui est de toute façon le cas que vous adoptiez la version de la minorité ou de la majorité, où ils peuvent aller un pas plus loin en mettant une mesure contraignante dans la loi cantonale.

C'est la raison pour laquelle, avec la limite des 1500 habitants qui a été introduite, le Conseil d'Etat maintient sa position tout en retenant que ce n'est pas cela qui va faire changer les résultats de notre loi.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). J'aimerais quand même rappeler dans ce débat l'article 2 de la loi, qui impose aux communes et à l'Etat de respecter ou plutôt de veiller aux objectifs de la loi. Ensuite, il reviendra aux communes, en fonction de leur autonomie communale, de prendre les mesures qu'elles estiment nécessaire pour veiller au respect des principes de réduction de la loi cantonale. Je pense qu'il ne faut pas mettre en place une infantilisation des communes. Les communes savent travailler. Les communes sauront les mesures qu'elles souhaitent prendre pour arriver à leurs fins.

Je veux quand même rappeler que 1500 habitants, cela reste des petites communes, cela reste des conseils communaux de milice avec une administration communale très légère. Si on force ces communes déjà à faire des plans climat, — je rappelle également l'alinéa 2, où le plan climat devra être examiné tous les cinq ans, et l'alinéa 1, qui impose que le plan climat soit transmis à la Direction pour un contrôle — concrètement, ces communes passeront plus de temps à faire du papier qu'à prendre des mesures concrètes pour le climat. Cela sera totalement contre-productif.

Je vous invite, par conséquent, à confirmer les débats de la première lecture.

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). La commission a fait lors des lectures de cette loi un voyage qui est passé par une proposition à l'unanimité, que toutes les communes fassent un plan climat et qu'elles soient incitées à collaborer pour le faire.

Dans la version ter que nous avons proposé au Parlement, la commission avait proposé, avec une légère majorité, que toutes les communes fassent un plan climat. C'est important de dire, à l'alinéa 2, que les communes sont encouragées à travailler ensemble. C'était la position de la commission pour la dernière version.

C'est pourquoi, dans les débats de la commission, il était important de retenir cette collaboration. Selon la présence d'associations de communes ou les situations géographiques, cela fera sens ou non de collaborer. Par contre, juste créer du papier, payer des bureaux d'études sans réelle motivation dans les communes, ce n'était pas non plus notre intention dans la commission.

> Au vote, le résultat de la première lecture concernant l'article 15 al. 1 (proposition de minorité M11), opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 65 voix contre 29 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de minorité M11):

Aebischer Susanne (LA, Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV, Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Barras Eric (GR, UDC/SVP), Baschung Carole (LA, Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR, Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA, UDC/SVP), Boschung Bruno (SE, Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Clément Christian (SC, Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR, Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC, Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV, PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC, Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV, Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR, Le

Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP).
Total: 65.

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

S'est abstenu:

Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 1.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Chapitre 4 (art. 16 et 17)

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Suite aux discussions de la première lecture, je me permets, à l'intention du PV du Grand Conseil, de reprendre quelques éléments du rapport du Conseil d'Etat sur l'interprétation des différences entre les deux fonds. Pour le PV du Grand Conseil, les citations vous seront communiquées, cela vous évite de devoir prendre le tout.

Je rappelle qu'il convient de distinguer deux choses: d'une part le coût de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi de la première génération du plan climat cantonal pour la période 2021-2026, qui a été estimé à 21,8 millions de francs, et d'autre part la totalité des mesures permettant d'atteindre les objectifs de la présente loi, qui ne font pas partie intégrante du plan climat cantonal. C'est ce qui a déjà été évoqué tout au début de notre débat aujourd'hui. Par ailleurs, le Conseil d'Etat soumettra donc régulièrement une demande de crédit d'engagement au Grand Conseil, destinée au financement des mesures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans la présente loi, dont le financement du plan d'action. Ces mesures viennent en soutien aux politiques sectorielles, qui contribuent elles aussi à la réalisation des mêmes objectifs.

Pour soutenir plus largement les mesures contribuant à atteindre les objectifs climatiques définis dans la présente loi, il est prévu de prélever régulièrement des ressources dans le fonds d'infrastructures afin de sécuriser l'utilisation du fonds d'infrastructures pour des dotations ultérieures en faveur de la politique climatique. Il est prévu d'adapter le règlement d'exécution du 12 mars 1996 de la loi sur les finances de l'Etat. En ce sens, ces prélèvements seront destinés à couvrir partiellement les dépenses comprises dans le cadre du crédit d'engagement accordé par le Grand Conseil, subventions d'investissement, ainsi qu'à financer d'autres mesures et actions en faveur du climat, subventions d'investissement et/ou investissements propres de l'Etat.

Clément Bruno (VEA/GB, GR). Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et en concertation avec quelques membres de la commission. Nous prenons acte que le gouvernement et le Parlement n'ont, dans leur majorité, pas voulu le fonds climat. Nous avons quand même quelques interrogations sur sa mise en oeuvre, également à la suite des explications du conseiller d'Etat. Tout d'abord, le financement du plan climat est-il complémentaire au financement de 30 millions prévu dans le fonds d'infrastructures pour d'autres mesures sectorielles? Pour nous, il est important de pouvoir avoir un suivi des

moyens supplémentaires mis dans les différents secteurs concernés par cette politique climatique. Nous souhaitons donc qu'il y ait, à partir du budget 2024 et suivants, une mise en évidence des financements consacrés à des mesures liées à cette politique climatique dans les différents secteurs concernés, principalement le bâtiment, l'énergie, la mobilité ou l'agriculture. En effet, comme cela a été dit, la politique climatique ne se limite pas au plan climat. Il est important de pouvoir mesurer l'effort qui sera consacré par le canton de Fribourg à ces différentes politiques sectorielles en vue de la mise en œuvre de cette loi climat, également dans un objectif de comparabilité avec les autres cantons.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Pour répondre à la question du député Clément, il est déjà prévu, comme cela a déjà été discuté d'ailleurs dans le cadre de la première lecture, de régulièrement mettre en évidence non seulement des dépenses du crédit d'engagement mais aussi des dépenses qui sont autre chose, de la part climat du fonds d'infrastructures du canton, c'est-à-dire d'une part le crédit-cadre accordé par le Grand Conseil et d'autre part les 30 millions actuellement contenus dans le groupe consacré aux politiques climatiques dans le cadre du fonds d'infrastructures du canton - vous avez eu l'occasion de le traiter dans le cadre des opérations bilan - et par ailleurs, c'est l'autre élément de la question, les dépenses qui ont lieu dans différentes politiques sectorielles. Vous avez évoqué le bâtiment. Il y a l'énergie, etc. Ce sont en gros les éléments mis en évidence dans la réponse à la motion populaire qui devront faire l'objet d'un suivi, ce qui a déjà été confirmé. Je le reconferme volontiers dans ce contexte. Je rappelle que pour que l'on puisse mieux comparer ce que font les cantons, il a été prévu, entre cantons de Suisse occidentale d'une part et au niveau suisse d'autre part - cela prendra plus de temps - de construire des indicateurs qui permettent de faire un benchmark entre les cantons sur la base de données comparables, transparentes et claires.

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). J'aimerais une nouvelle fois souligner que dans la commission, par rapport à ce fonds climat, ce qui nous a convaincus de soutenir à la majorité la version de la première lecture, c'est le fait que le Conseil d'Etat envisage, avec les lois sectorielles, d'investir 275 millions dans les cinq ans qui suivent. Lorsqu'on élargit la vision aux autres plans et stratégies qui peuvent avoir un impact positif sur le climat, le Conseil d'Etat envisage d'investir un demi-milliard. C'est donc important de mettre cela en avant. La proposition de la commission n'est pas du tout d'investir de l'argent lié à cette matière-là mais de laisser les différentes autorités décider et l'on votera ici au Parlement les crédits d'engagement ou les différentes lois qui nous seront soumises avec des montants à investir. C'est un oui pour s'engager et ne pas mettre cela dans un fonds. Il nous manque aussi que ce fonds soit régulièrement alimenté. C'est pourquoi je confirme la première lecture.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : loi sur la protection de la nature (LPNat)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : loi sur l'énergie (LEn)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 82 voix contre 12. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA, Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE, PS/SP), Altermatt Bernhard (FV, Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA, Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR, Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC, VEA/GB), Berset Solange (SC, PS/SP), Bonny David (SC, PS/SP), Boschung Bruno (SE, Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR, VEA/GB), Clément Christian (SC, Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR, Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC, Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV, PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC, Le Centre/Die Mitte), Dietrich

Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 82.*

Ont voté non:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP). *Total: 5.*

Décret 2022-DAEC-281

Crédit d'engagement pour l'acquisition de surfaces de bureaux dans le bâtiment "Gare-Casino" à Estavayer-le-Lac

Rapporteur-e:	Chardonnens Christophe (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	02.05.2023 (BGC juin 2023, p. 2139)
Préavis de la commission:	06.06.2023 (BGC juin 2023, p. 2157)

Entrée en matière

Chardonnens Christophe (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec le présent objet, si ce n'est que j'habite sur le territoire de la commune d'Estavayer. La commission parlementaire s'est réunie le 6 juin dernier et a pu mener à bien l'examen de ce projet au cours de cette seule séance. Les débats ont été nourris et la présence du représentant du gouvernement, Monsieur le Conseiller d'Etat Olivier Curty, et du secrétaire général de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, Monsieur Christophe Aegerter, a permis d'apporter des réponses aux questions des membres de la commission et de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de ce projet. Je les en remercie, tout comme je remercie Monsieur Alain Renevey, secrétaire parlementaire, pour la qualité de son travail.

Le projet qui vous est présenté ce jour porte sur l'acquisition de surfaces de bureaux dans le bâtiment « Gare-Casino », à Estavayer-le-Lac, ceci en vue d'y accueillir l'OFROU. C'est en 2008, à titre de compensation à la suite de l'attribution du Tribunal fédéral administratif à Saint-Gall plutôt qu'à Fribourg, que l'Office fédéral des routes (ci-après: OFROU) a installé sa filiale en charge du réseau romand à Estavayer-le-Lac. Très rapidement, il s'est avéré que les bureaux mis à disposition

n'étaient pas satisfaisants et ne répondaient pas aux critères usuels de la Confédération. Ce constat a motivé l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) à trouver une nouvelle solution de localisation, plus précisément en direction d'Yverdon-les-Bains, ceci notamment pour des raisons de bassin de recrutement. S'en est suivi un épuisant chassé-croisé « *je pars-je pars plus-je veux partir-je reste* », qui aujourd'hui pourrait enfin trouver son épilogue. Le Conseil d'Etat est convaincu, tout comme les autorités communales et régionales, que le maintien de l'OFROU dans le district de la Broye s'impose. Ce sont en effet 63 personnes qui travaillent actuellement à Estavayer-le-Lac, dont un grand nombre d'ingénieurs hautement qualifiés, domiciliés pour la majorité dans le canton de Fribourg, avec la perspective de voir le nombre d'emplois augmenter à 80-90 postes de travail. Le maintien de ces emplois est important pour le district de la Broye et pour le canton de Fribourg. Il s'agit en effet d'emplois hautement qualifiés, qui contribuent à renforcer la diversité du tissu économique régional et son attractivité. Une solution a pu être trouvée avec les TPF, avec l'acquisition d'un plateau de bureaux du PAD « Gare-Casino ». Cela étant, l'établissement ou le maintien d'un office fédéral en dehors de la Berne fédérale implique que le canton y contribue financièrement. Alors que les demandes initiales de la Confédération portaient sur une participation à fonds perdu, l'accord prévoit désormais l'achat de surfaces dans un bâtiment construit, dont la promotion est assurée par les TPF, selon une distribution de parts de copropriété de 57 % pour la Confédération et de 43 % pour l'Etat de Fribourg. Ce dernier mettra ainsi sa partie de l'objet à la disposition gratuite de la Confédération afin que l'OFROU puisse y poursuivre ses activités. De son côté, la Confédération s'engage à une utilisation optimale du site, si bien que le risque de sous-occupation est limité. Si toutefois tel devait être le cas, la Confédération se propose de racheter la part cantonale au prix initialement payé par l'Etat de Fribourg. Chaque copropriétaire supportera la quote-part des frais communs attachée à son lot, de même que les impôts, taxes, contributions immobilières et assurances y relatifs, les frais d'exploitation des surfaces occupées par l'OFROU étant à la seule charge de la Confédération. Concrètement, comme vous avez pu le voir dans le message, il s'agit de l'acquisition d'une surface de bureaux nette de 1714 m² auprès des TPF pour un prix de 9 450 000 francs, ce qui représente pour l'Etat de Fribourg, à raison de 43 %, un montant de 4 063 500 francs. A cela s'ajoutent les frais d'acquisition, les travaux d'aménagement ainsi qu'une réserve de 10 %, ce qui porte le coût d'acquisition à 5 038 750 francs. Reste encore la question du type de patrimoine et du crédit d'engagement. En l'occurrence, le bien acquis ne servira pas à l'accomplissement d'une tâche cantonale. Toutefois, quand bien même le coût du projet n'atteint pas la limite à partir de laquelle l'objet est de la compétence du Grand Conseil, l'opération présente des caractéristiques particulières, qui la distinguent d'une classification usuelle au titre de patrimoine financier. Aussi, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre l'objet au Grand Conseil en vue de permettre un débat sur ce type d'acquisition. Cela étant, contrairement à ce qui figure dans le projet de décret, celui-ci n'est pas soumis au référendum facultatif, comme le précise à juste titre le message. Le projet a ainsi été corrigé et c'est la raison pour laquelle c'est un projet bis, soumis aujourd'hui à votre approbation.

En résumé, quand bien même le fait que le canton soit amené à participer au financement du maintien de l'OFROU à Estavayer-le-Lac soit sujet à débat – et vous aurez certainement à cœur de participer et d'alimenter ce débat - la commission parlementaire est d'avis que la dépense proposée est justifiée dès lors qu'elle permettra le maintien d'un office fédéral dans notre canton et d'emplois hautement qualifiés, qui contribuent et contribueront à renforcer la diversité du tissu économique du district de la Broye et son attractivité économique. Il ne s'agit, par ailleurs, pas d'une participation à fonds perdu mais bien de l'acquisition d'un bien, en l'occurrence d'une part de copropriété dans un immeuble situé aux abords de la gare d'Estavayer-le-Lac. Au nom de la commission, je vous recommande dès lors d'accepter l'entrée en matière, dans sa version bis, et de soutenir ce projet, accepté à l'unanimité par la commission parlementaire.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Das Dekret, das heute zur Debatte steht, bietet mir die Gelegenheit, Ihnen ganz offen die etwas diskutable Praxis vorzustellen, die der Bund seit 2004 betreibt und die darin besteht, für die Niederlassung oder den Verbleib einer Bundesstelle ausserhalb der Bundeshauptstadt vom Gastgeberkanton eine finanzielle Beteiligung zu verlangen.

Compte tenu de l'objet et de la répartition des compétences financières entre les autorités cantonales, le Conseil d'Etat aurait certainement pu se passer de vous saisir de cette affaire. Néanmoins, cela a été dit, il a jugé utile et très important de vous soumettre une telle opération afin de permettre un débat démocratique en toute connaissance de cause. Le gouvernement a d'ailleurs été conforté dans ce choix au vu des discussions qui ont eu lieu devant les deux commissions saisies du projet. L'équation est simple: pour la ville d'Estavayer et la Broye, le maintien d'emplois à haute valeur ajoutée dans la région est essentiel. Il s'agit de 63 emplois et l'OFROU envisage une présence de l'ordre de 80 à 90 personnes à moyen terme, donc une augmentation nette par rapport à la situation actuelle. De l'autre côté, la Confédération dit que ceci ne peut se faire qu'à la condition d'une participation financière importante du canton, sans quoi un départ de l'OFROU serait inéluctable. C'est d'ailleurs le départ annoncé de l'OFROU qui a été le point de départ du « périple » que nous avons dû entreprendre pour convaincre la Confédération d'abord de reconsidérer son choix puis de négocier, dans une deuxième étape, la convention, avec toujours l'épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Malgré ce contexte difficile, qui ne nous laissait pratiquement aucune marge de manœuvre, nous avons obtenu que la participation financière ne se fasse pas à fonds perdu comme demandé initialement mais sous la forme d'une PPE.

Ursprünglich wollte der Bund, dass die Räumlichkeiten ganz ohne finanzielle Beteiligung seinerseits, unentgeltlich zur Verfügung gestellt werden.

Die Verhandlungen zwischen den Dienststellen und dem Bundesamt für Bauten und Logistik, das mit dem Dossier zugunsten des ASTRA beauftragt ist, gestalteten sich deshalb lang und zäh.

L'accord passé ensuite avec la Confédération est ainsi le fruit d'un important travail même si aujourd'hui nous sommes, il faut bien le reconnaître, mis devant le fait accompli. Je comprends donc bien le sentiment un peu amer qui doit vous habiter concernant ce dossier et je vous assure que le Conseil d'Etat le partage. Sur le fond de cet accord, la présence de l'OFROU à Estavayer-le-Lac constitue un dossier qualifié de « vieux serpent de mer » par le président de la commission ad hoc et on le comprend. Arrivé il y a 15 ans, en compensation de la perte du Tribunal administratif fédéral par le canton de Fribourg, cet Office exprime pourtant depuis plusieurs années son désir de quitter la Broye, arguant que les locaux qu'il occupe actuellement ne lui conviennent plus. Une autre raison invoquée est le besoin de se rapprocher d'un bassin de recrutement plus intéressant. Devant ces arguments, il revenait bien évidemment au Conseil d'Etat de réagir en défendant la position de la Broye, qui risquait le départ de plusieurs dizaines d'emplois occupés pour moitié environ par des personnes qui résident dans le canton. L'occasion s'est donc présentée par le biais du projet constructif porté par les TPF dans le quartier de la gare d'Estavayer. La suite, on la connaît. Quant aux conditions de l'achat immobilier qui vous est soumis aujourd'hui, elles portent sur une copropriété d'une surface de bureaux de plus de 1700 m², à raison de 57 % à charge de la Confédération et 43 % à charge du canton.

Die Kosten zulasten des Staats belaufen sich somit insgesamt auf etwa 5 Millionen Franken, einschliesslich der Kosten für die Ausstattung. Den beiden Eigentümern wird das Objekt also mit fertigem Innenausbau geliefert.

Der Bund wird die Kosten für die Einrichtung übernehmen, das heisst die Möblierung, die Zugangskontrolle, die Sicherheitsaspekte, usw..

Nach der Bauabnahme wird der Staat dem ASTRA die Räume unentgeltlich zur Verfügung stellen. Wie auch der Bund und die Freiburgischen Verkehrsbetriebe geniesst er ein Vorkaufsrecht, falls eine der Parteien den Verkauf ihres Miteigentümeranteils plant.

Ceci permettra à l'Etat, en cas de départ de la Confédération, de reprendre les 57% au prix d'achat. Les détails de l'accord entre les parties est décrit plus précisément dans le message. Je ne veux pas y revenir. A l'heure actuelle, les premières démarches notariales sont en cours afin de finaliser de multiples contrats portant notamment sur la vente de l'objet et sa mise à disposition de l'OFROU, donc notamment aussi une convention d'usufruit. Dans ce cadre, je m'engage à discuter, voire à négocier des clauses qui permettront à l'Etat de Fribourg de reporter des charges annuelles afin de diminuer les coûts totaux du canton. Je précise aussi que selon la convention de base, la réévaluation des besoins de la Confédération aura lieu dans les cinq à dix ans suivant la mise à disposition de l'objet. A ce moment-là, l'Etat de Fribourg pourra donc renégocier les termes de l'usufruit. Ces démarches sont désormais en attente de votre décision de ce jour et la livraison de l'immeuble est prévue pour fin 2025 ou début 2026. En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, on peut bien évidemment s'offusquer de la manière et des conditions appliquées depuis 2004 par la Confédération, dans lesquelles cette opération immobilière est menée.

Ich denke trotzdem, ganz wie der Staatsrat, dass wir ein echtes Interesse daran haben, diese Vereinbarung abzuschliessen, um die Interessen unserer Region zu vertreten und unseren Platz auf der Karte der Standorte von Bundesstellen zu verteidigen.

Certes le « deal » ne nous convient pas entièrement. Cependant, si le mariage entre Estavayer-le-Lac et l'OFROU devait tout de même se conclure par un divorce dans les prochaines décennies, il a l'avantage de permettre à l'Etat de récupérer l'investissement qu'il vous propose de faire aujourd'hui. Ainsi, je vous suggère de donner une réponse favorable à ce décret pour soutenir le nord du canton, qui souhaite ardemment conserver un office fédéral et ses emplois sur son sol. Ce serait un signe fort que les autorités politiques cantonales sont à l'écoute de nos districts et sont prêts à les soutenir. Aussi, je vous propose, tout comme le Conseil d'Etat, d'accepter le décret présenté ce jour.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La CFG a examiné, lors de sa séance du 14 juin dernier, ce décret, qui vise à acquérir des surfaces de bureaux dans le bâtiment Gare-Casino à Estavayer-le-Lac. Autant le dire d'entrée, la CFG a déploré la façon employée par la Confédération dans le cadre de ces discussions pour maintenir ce centre de compétences dans notre canton. A vrai dire, nous pensons même qu'il y a eu une absence de négociations, ce que nous regrettons. En plus de cette forme de négociation jugée unilatérale par certains, les éléments suivants ont été jugés négativement:

- > mise à disposition gratuite des surfaces de l'Etat de Fribourg en faveur de l'OFROU (nous parlons ici d'un revenu non encaissé de plus de 200 000 francs par année);
- > droit de préemption de la Confédération au prix d'achat, donc sans une éventuelle plus-value immobilière;

- > charges de copropriété du lot de l'Etat tout de même à sa charge malgré l'absence de revenu locatif et une utilisation pour les employés de la Confédération.

La CFG relève toutefois comme élément positif le fait que la dépense ne serait pas consentie à fonds perdu, en ce sens que l'Etat de Fribourg serait inscrit au registre foncier en cas d'acceptation du crédit. Cette unité administrative fédérale serait également conservée sur notre territoire, ce qui peut être utile en termes de proximité avec les services fédéraux. Il convient aussi de dire, même si cela n'est pas encore prouvé, que de nouveaux engagements de personnel sont prévus et que ceux-ci pourraient, je parle bien au conditionnel, amener de nouvelles recettes fiscales dans notre canton.

Vous l'aurez compris, ce message a déplu et a logiquement divisé les membres de la CFG. Celle-ci a, à une courte majorité, rejeté ce crédit d'engagement par cinq voix contre quatre et six abstentions. En ce sens, la CFG, propose un rejet sous l'angle financier. Je tiens à relever que ce choix n'a pas été pris en fonction de la régionalité de l'investissement mais bien pour des raisons de retour sur investissements non prouvé et, il faut le dire, sur le coup de la déception à l'égard de l'attitude de la Confédération.

A la suite de ce vote, Monsieur le Conseiller d'Etat Curty a invité et reçu hier matin le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Pierre Broje. Le vice-président de notre Commission des finances et de gestion, Bruno Boschung, et votre serviteur ont participé à cette séance, sur proposition du conseiller d'Etat. Il a été question principalement de l'absence de contrepartie par la Confédération et des rapports futurs de copropriété entre propriétaires et utilisateurs. Je tiens à vous signaler que le directeur de cet office fédéral, par ailleurs signataire de la convention, s'est montré très ouvert à examiner des propositions concrètes de l'Etat de Fribourg, ceci dans le cadre d'une convention d'usufruit qui doit encore être rédigée. On peut penser par exemple au financement des frais d'aménagement du lot de l'Etat par les ressources de la Confédération ou encore à une prise en charge plus favorable des charges d'exploitation par la Confédération. J'ai ressenti de la bienveillance et de la sincérité dans la bouche du directeur de cet office fédéral, qui s'efforce de trouver des conditions d'usufruit futures plus favorables pour Fribourg. Par ailleurs, il est prévu dans la convention, cela a été dit par Monsieur le Conseiller d'Etat, une première réévaluation des besoins et des moyens dans cinq ans.

Fort de ces considérations, qui me rassurent, je soutiendrai à titre personnel ce décret.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis broyard et membre de la commission qui a étudié ce décret.

Le groupe UDC comprend très bien le préavis négatif de la Commission des finances et de gestion, puisqu'elle prend position sur le plan purement financier, à savoir:

- > un investissement de 5 millions, sans recevoir ne serait-ce qu'un maigre loyer en retour;
- > mise à disposition de locaux pour un office fédéral qui ne paie pas d'impôts;
- > taxes, contribution immobilière, impôts et assurances du bien qui restent à la charge du canton pour sa quote-part;
- > un rachat potentiel par la Confédération qui ne serait qu'au prix initialement payé par l'Etat de Fribourg, sans tenir compte de l'appréciation éventuelle de l'objet.

Malgré tout, d'autres éléments très importants sont à prendre en considération, les six abstentions des membres de la Commission des finances et de gestion le prouvent:

- > le maintien de 63 emplois fédéraux dans une région périphérique;
- > la création potentielle d'une vingtaine d'emplois supplémentaires;
- > l'accélération du projet Gare-Casino par TPF immo à Estavayer;
- > un investissement qui n'est pas à fonds perdu, contrairement à ce qu'aurait voulu la Confédération;
- > une occupation optimale des locaux garantie selon les critères de la Confédération;
- > un signal fort pour le district de la Broje, qui en a bien besoin.

Néanmoins, on peut rester critiques par rapport aux revendications de la Confédération, qui exige une participation financière à fonds perdu pour les cantons hôtes qui sont hors de la Berne fédérale. Il appartient au Conseil d'Etat ou à nos élus nationaux de changer ce système, qui ressemble plus à du chantage qu'au bon fonctionnement d'une démocratie confédérale et solidaire. Néanmoins, le groupe UDC acceptera ce décret à une large majorité. Cependant, il attend du Conseil d'Etat qu'il travaille pour améliorer les conditions de cet accord autant que possible. À titre personnel, je suis très heureux que le canton ait délocalisé cet office fédéral dans la Broje, un district qui mérite d'être soutenu comme cela a justement été relevé dans le message. Chères et Chers collègues, je vous remercie d'accepter ce décret pour que l'OFROU puisse rester dans la Broje, dans le canton.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je rapporte ici au nom du groupe Le Centre. Mon lien d'intérêt: j'étais membre de la commission parlementaire qui a traité ce dossier et, comme mon collègue Chardonnens, je suis broyard. Le groupe Le Centre note l'importance de ce projet en termes d'emplois. Il s'agit tout de même de 60 emplois, qui devraient passer à 80, voire 90. Ce sont des emplois à haute valeur ajoutée, donc des emplois que nous recherchons. La concurrence fut rude, cela a été relevé. D'autres cantons ou villes, en l'occurrence Yverdon, étaient sur les rangs et se sont aussi montrés très actifs pour essayer de faire emménager cet office fédéral sur leur territoire. A priori, le groupe Le Centre a toujours l'objectif, comme d'autres partis d'ailleurs, de maintenir et de créer des emplois dans le canton de Fribourg. Nous devrions soutenir cela avec force. Au sein de notre groupe, pas mal de voix se sont néanmoins élevées pour dire que les conditions imposées par la Confédération sont tout sauf correctes. C'est vrai, il faut le dire, une négociation ne peut être considérée comme réussie que lorsque chaque partie y trouve son compte. Effectivement, on ne peut pas affirmer que dans ce cas-là le canton de Fribourg y trouve véritablement son compte. La Confédération a tiré la couverture vers elle. Il ne nous reste plus qu'un léger drap qui ne saurait chauffer notre enthousiasme à l'idée de maintenir ces 70 emplois dans la Broye. Toutefois, une majorité du groupe Le Centre est quand même convaincue de l'importance de ces emplois, qui doivent rester en terre fribourgeoise. Il convient aussi de signaler que ces 5 millions ne sont pas à fonds perdu. Nous les retrouverons, cela a été dit par le président de la Commission des finances et de gestion, à la fin en cas de sortie de cette affaire. C'est un élément important. A mon avis, nous devons passer de la parole aux actes. Dans tous les programmes politiques, que ce soit lors des élections fédérales ou cantonales, bon nombre de candidats affichent leur objectif de maintenir et de créer des emplois dans notre canton. Nous avons ici l'occasion de passer de la parole aux actes. J'ai également pu entendre des esprits chagrins mercredi dernier. Ceux-ci m'ont dit qu'il n'y avait rien de prestigieux à avoir l'office fédéral dans notre canton. Nous n'avons pas eu le Tribunal. Selon eux, le lot de consolation OFROU n'en est pas un. Cela n'est finalement pas grand-chose. Je ne suis pas du tout d'accord. Pour avoir travaillé de temps à autre avec l'OFROU, je peux dire que c'est un office qui gère un immense territoire. Ce sont des investissements colossaux. Il ne faut pas minimiser cet office fédéral. L'avoir dans notre canton est certainement une très bonne chose. Je suis content d'avoir entendu le président de la CFG, Monsieur Brodard, nous dire que vous avez eu une discussion hier avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique. Je suis content d'entendre qu'il y a une ouverture pour améliorer ces négociations, ce qui conforte un peu plus dans l'idée qu'il faut vraiment soutenir ce projet, ce que fera une majorité du groupe Le Centre en acceptant ce décret.

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). La majorité du groupe socialiste va entrer en matière et accepter ce décret en raison des emplois existants et - espérons-le - à venir. Nous aimerions en effet garder cet office fédéral à Estavayer-le-Lac. Cependant, nous ne cautionnons pas un certain nombre d'éléments dans ce dossier. Comme certains l'ont déjà été évoqué, je vais passer un peu vite. Le secret qui entoure ces négociations nous pose problème. Nous savons que normalement ces choses-là ne passent pas par les législatifs cantonaux. Que l'on doive voter là-dessus est une exception. Nous avons vu que nous avons pu négocier certaines choses dans le canton de Fribourg par rapport à ceci. Tant mieux! La question qui subsiste est le résultat des négociations dans les autres cantons. Qu'en est-il ? Certains cantons dont la position géographique est autre obtiennent-ils les mêmes résultats que nous ou d'autres conditions, beaucoup plus avantageuses? L'inégalité de traitement nous pose problème. Nous savons que Berne est dispensé du devoir de financer des offices fédéraux. Est-ce la ville, l'agglomération, un périmètre plus large? Je pense également à des cantons tels que Zurich. La Confédération se verrait-elle exiger le même financement de la part d'un canton comme Zurich? Je n'en suis pas sûr. Nous aurions besoin d'avoir des informations sur ce point. Nous pourrions ainsi évoluer avec davantage de confiance. Il y a une pression exercée, je ne vais pas y revenir, car tout le monde a bien compris cette forme de chantage, « Tu paies ou je te quitte », qui bien sûr nous pose problème. Il y a une sorte de concurrence sur laquelle je ne vais pas revenir, car cela a été bien expliqué par mes préopinants. Le secret, la pression, l'abus de force de la Confédération sont des ingrédients qui feraient un bon polar financier. Mais nous ne sommes pas là pour écrire des livres, enfin normalement. Je pense qu'il serait souhaitable que nous fassions légèrement pression, que le Conseil d'Etat, seul ou avec d'autres cantons, exige des réponses de la Confédération, des chiffres: qu'est-ce qui a déjà été payé, par quel canton, pour quel projet, dans quel contexte? Comment la contribution a-t-elle été calculée? Quelle a été la négociation dans chacun de ces cas? Qui a pris l'initiative des négociations et, s'il y en a une, y a-t-il une base légale et quelle est-elle pour fixer cela? Je ne me suis pas renseigné sur ce point. J'espère qu'à l'avenir, les choses seront un peu plus claires et transparentes. Je mets toute ma confiance dans le Conseil d'Etat, qui mènera ce genre de discussions.

Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Estavayer. Le PAD Gare-Casino est un sujet qui occupe régulièrement le conseil communal d'Estavayer. J'étais également membre de la commission. Il est vrai qu'en 2008, le canton avait déposé sa candidature pour que le Tribunal administratif fédéral s'établisse à Fribourg. Le choix de la Confédération s'est porté sur Saint-Gall. Nous pouvons donc dire que la localisation de l'OFROU à Estavayer-le-Lac résulte quelque part d'une compensation à la non-venue du Tribunal administratif fédéral. Je retiens de notre représentant du gouvernement lors de notre entretien en séance de commission que la négociation avec la Berne fédérale fut âpre, il ne va pas me contredire, et que le manche du couteau n'était pas dans les mains du canton mais dans celles de la Confédération: un contexte difficile avec peu de marge de manœuvre. L'image de la Berne fédérale n'est donc pas exemplaire. On peut s'en

offusquer. Le montant demandé ce jour en vaut toutefois la chandelle, ne serait-ce que pour les emplois. Je pense que les emplois à Estavayer sont aujourd'hui stables. Ce sont des emplois à haute valeur ajoutée, bien installés dans le canton. Ces emplois d'offices fédéraux sont généralement des emplois stables. Nous le voyons bien à Estavayer, ces gens sont pour la plupart installés depuis plus de dix ans. Les profils sont variés, allant d'employés de commerce à des ingénieurs en passant par un juriste. Je vais donc accepter ce décret, car notre canton forme aussi des ingénieurs et contribue financièrement à la Haute école d'ingénierie et d'architecture (ci-après : HEIA), qui pèse environ 6 millions par année. Je rappelle aussi que l'Etat a alloué entre 2008 et 2022 des montants complémentaires à la HES-SO, dont fait partie la HEIA, pour des projets de recherche et développement. Selon quelques sources, en quatre ans, l'Etat lui aurait versé environ 12 millions. Je me dis que nous ferions un très mauvais calcul en perdant ces emplois à haute valeur ajoutée: nous investissons d'un côté et nous perdriions de l'autre. Je pense donc que notre devoir est de défendre les emplois en place et de défendre cette offre pour les futurs jeunes ingénieurs que nous formons sur notre canton. De plus, je ne pense pas que nous aurons une deuxième chance. Si nous mettons les pieds au mur aujourd'hui, on ne frappera plus à notre porte. La Confédération va sans doute biffer notre nom de leur liste relative à l'accueil de leurs offices. Nous pouvons bien entendu être déçus par les pratiques de la Confédération mais, pour les emplois, nous devons accepter ce décret. Je vous invite vivement à accepter ce décret, soutenu par à une large majorité par le groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Ich bin kein Broyebezirkler, das wissen Sie. Ich spreche in meinem persönlichen Namen aber auch als Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, das eines der vierten war, die an der Sitzung gegen dieses Geschäft gestimmt haben. Wir waren diese Woche ja im Broyebezirk und der Oberamtmann hat mich persönlich angesprochen, also sehe ich mich heute fast genötigt, etwas zu sagen.

Noch bis gestern Morgen, liebe Kolleginnen und Kollegen, war ich entschieden der Meinung, dass ich diesem Geschäft als Grossrat und Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission unmöglich zustimmen konnte: 5 Millionen Franken investieren in den Kauf einer für den Betrieb der kantonalen Verwaltung nicht notwendigen Liegenschaft, auf jährliche Mietzinseinnahmen von über 200'000 Franken verzichten und einen allfälligen Verkauf an die Eidgenossenschaft zu einem späteren Zeitpunkt nur auf Basis des heutigen Kaufpreises und nicht etwa zu dem zu diesem Zeitpunkt wohl eher höheren Marktpreis! Das alles, um eine Zweigstelle des ASTRA mit heute rund 60 und vielleicht einmal gegen 90 Mitarbeitenden, die wohl nicht einmal alle im Kanton Freiburg wohnen oder wohnen werden, auf seinem Territorium sein eigen zu nennen. Mit aller Liebe zum Broyebezirk und mit allem Interesse, eine Einheit der Bundesverwaltung auf Freiburger Terrain zu haben: ein sehr hoher, um nicht zu sagen ein zu hoher Preis!

Wir haben in unserem Kanton ja noch andere Prioritäten, so wie wir es am Mittwoch gesehen haben, wo wir mit einem fast schlechten Gewissen gegenüber den Staatsfinanzen und dem Staatsrat zusätzliche 5 Millionen Franken gesprochen haben für die Unterstützung der Freiburger Familien für die Krankenkassen-Prämien. Nun sollen wir die Eidgenossenschaft mit dem gleichen oder einem noch höheren Betrag subventionieren, einfach so und mit einer aus meiner Sicht nur marginalen Gegenleistung.

Ich glaube, die Eidgenossenschaft muss bezüglich ihres Vorgehens einmal grundsätzlich über die Bücher. Es kann nicht sein, dass die Kantone für die Ansiedelung eines Teils der Bundesverwaltung auf ihrem Territorium so tief in die Tasche greifen müssen, um damit die Bundesverwaltung zu subventionieren. Finanzschwächere Kantone haben ja in diesem unsinnigen Wettbewerb kaum eine Chance jemals mit dabei zu sein, selbst wenn sie einen attraktiven Standort bieten würden. Zudem gefährdet – aus meiner Sicht – die eidgenössische Verwaltung auch ein Stück weit ihre Unabhängigkeit gegenüber denjenigen Kantonen, wo sie sich mit so grosszügigen Geschenken einkaufen lässt.

Der Staatsrat hat die Vereinbarung mit der Eidgenossenschaft ja bereits abgeschlossen. Einige der dort vereinbarten Punkte sind heute nicht mehr verhandelbar ohne das ganze Projekt unmittelbar zu beerdigen: die Aufteilung von 43% zu 57% an der Ersterung der Immobilie, die unentgeltliche Zurverfügungstellung unserer Fläche an das ASTRA, die Klausel wegen einem allfälligen späteren Verkauf zum heutigen Preis und nicht zu einem allfällig höheren Marktpreis.

Der einzige Punkt, der noch Verhandlungsspielraum bietet, ist der sogenannte Nutzniessungsvertrag, der noch nicht ausgearbeitet worden ist. Hier besteht tatsächlich noch die Möglichkeit, den finanziellen Nutzen dieses Geschäftes zugunsten des Kantons zu verändern, ohne dabei konkrete Zahlen zu nennen - es wurde bereits angesprochen vom Präsidenten der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission an unserem gestrigen Treffen, von Pierre Broye, Direktor des Bundesamtes für Bauten und Logistik. Es wurde von ihm ausdrücklich auf diese offene Türe für uns hingewiesen im Rahmen dieses Nutzniessungsvertrages. Persönlich kann ich mir tatsächlich vorstellen, dass hier ein gewisser Spielraum besteht, wo wir schlussendlich jährlich wiederkehrende Beträge nicht nur im fünfstelligen, sondern vielleicht sogar im sechsstelligen Bereich für den Kanton erwarten könnten.

Nun ist das aber heute noch nicht verhandelt. Vielleicht liegen wir auch daneben mit dem zu erwartenden Kick-Back aus dem Nutzniessungsvertrag. Es geht also heute um die Frage, ob wir die Katze im Sack nehmen und darauf vertrauen,

dass der Staatsrat und die Eidgenossenschaft es fertigbringen, im Rahmen der Ausarbeitung dieses Nutzniessungsvertrages das heute bestehende Ungleichgewicht zwischen den Vorteilen der Eidgenossenschaft und denjenigen des Kantons etwas auszugleichen.

Nach dem Motto Vertrauen ist gut, aber Kontrolle ist besser, wäre man heute geneigt, zwar auf dieses Geschäft einzutreten, aber es gleichzeitig an den Staatsrat zurückzuweisen mit dem Auftrag, den Nutzniessungsvertrag möglichst mit einem Plus für den Kanton auszuhandeln und uns das Geschäft dann wieder vorzulegen, wenn es so weit ist. Das bräuchte allerdings Zeit und diese drängt offenbar in diesem Dossier, weshalb ich persönlich diesen Antrag nicht stellen werde, auch wenn es wohl die sauberste Lösung wäre.

Ohne wirkliche Begeisterung werde ich heute diesem Geschäft zustimmen, auch aus Liebe zum Broyebezirk und in der Hoffnung und im Vertrauen, dass der Staatsrat die nötigen Massnahmen treffen wird, um eine gute Lösung zu haben.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je parle au nom du groupe PLR-PVL. Mon lien d'intérêt: j'ai participé à la séance de commission. Il s'agit effectivement de l'acquisition de surfaces de bureaux en copropriété à Estavayer-le-Lac. Ces futurs bureaux sont destinés à la filiale de l'OFROU. Aujourd'hui, le bâtiment occupé par l'OFROU ne répond plus aux normes usuelles de la Confédération et l'OFROU souhaite quitter Estavayer pour s'installer dans la région d'Yverdon. Le Conseil d'Etat ne peut pas tolérer ce départ, il a raison, et a donc informé la Confédération qu'il n'acceptait pas cette décision, puisque la présence de l'OFROU à Estavayer résultait d'une négociation, d'une compensation lorsque le canton de Fribourg avait déposé sa candidature pour que le Tribunal fédéral s'établisse à Fribourg. Aussi, l'Etat de Fribourg a-t-il insisté pour négocier et a tenté un arrangement pour que l'OFROU reste à Estavayer. Toutefois, les négociations ont été très dures, puisque les demandes de la Confédération imposaient une participation cantonale à fonds perdu. Très rapidement, le Conseil d'Etat a compris que les routes devenaient glissantes et qu'il fallait plutôt se ranger sur le côté pour négocier. Finalement, le résultat des négociations a permis d'aboutir à un accord pour l'achat de surfaces de bureaux en copropriété, dont la promotion est assurée par les TPF. Quels sont les chiffres? Mes préopinants l'ont mentionné, la répartition des parts de la copropriété sera de 57 % pour la Confédération et 43 % pour l'Etat et le bâtiment devra être remis début 2026. Les surfaces sont de 1700 m² pour un prix arrêté de 9 450 000 francs, auxquels il faut ajouter les frais d'acquisition à hauteur de 4%. S'agissant des montants de location, c'est très facile, il n'y aura aucune location, puisque les locaux seront mis gratuitement à la disposition de l'OFROU. A noter que le montant annuel des locations aurait représenté environ 200 000 francs. En conclusion, il faut relever qu'il est usuel, pour la Confédération, d'appliquer cette procédure. Il faut également mentionner qu'en cas de refus, l'OFROU quittera Estavayer. Aussi, je ne vais retenir que les points positifs et on gardera ce joker pour le futur. Des points positifs, il y en a: par l'acceptation de ce décret, nous apportons notre soutien aux Broyards et à l'économie du district avec potentiellement 80 à 90 emplois tout de même. Autre point positif: c'est un honneur de maintenir l'OFROU dans notre canton et de pouvoir bénéficier des mandats de l'OFROU au sein de notre entité SIERA ou encore du projet Agroscope. Sur ces considérations, le groupe PLR-PVL, frustré mais également accueillant, va soutenir ce décret. Il poursuit donc sa route avec l'OFROU.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). J'étais membre de la CFG lorsque nous avons traité ce dossier. Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec cet objet. Toutefois, comme vous le savez, j'étais syndicaliste et très attaché à l'emploi. J'interviens à titre personnel, pour notamment relever que je suis choqué, et c'est choquant, de constater que la Confédération négocie – ce ne serait rien si elle négociait les loyers, la nature du bâtiment, des locaux – mais elle négocie le fait que les cantons paient sa venue chez eux. Pour moi, la Confédération doit veiller à une répartition de ses services équitable dans le pays. Chaque canton, citoyen, paie des impôts, contribue au financement de la Confédération dans la mesure de ses moyens. Ce n'est pas acceptable qu'un partenaire, en tous cas ce qui devrait être un partenaire, utilise ces méthodes pour alléger ses finances. Peut-être dirons-nous que cela retourne au citoyen, puisque cela coûte moins cher, mais ce n'est pas vrai, puisque ce sont les citoyens du canton qui paieront, de manière indirecte, la participation du canton. Au-delà de l'emploi, au-delà du fait que cela apporte aussi des remontées indirectes, la méthode est juste inacceptable. Le découvrir est choquant, je le répète. Pour la suite, je me suis abstenu en CFG. Aujourd'hui, j'approuvera la proposition, mais je demande que tous les moyens soient engagés pour que ce type de pratiques soient proscrites et que très prochainement on encaisse les 200 000 francs de loyer. Quant à l'investissement, il peut être considéré comme un investissement, mais pour moi, c'est moins choquant que le canton mette ou prépare des locaux pour un service de la Confédération.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais au vu de certains éléments qui sont ressortis de la discussion, je souhaite m'exprimer. Mon lien d'intérêt: j'habite la commune d'Estavayer-le-Lac. Nous avons notamment évoqué la vente de biens immobiliers au cas où l'OFROU arrêterait ses activités. J'ai davantage envie de parler du rachat de ce bien immobilier, car j'imagine mal la situation inverse. Pourquoi la Confédération rachèterait-elle un bâtiment au complet sur notre territoire? Ce serait plutôt un rachat du canton de ces 57% au prix qui est négocié aujourd'hui. Il pourra ensuite éventuellement vendre la globalité, donc les 100% au prix du marché au moment de la revente. Ce sera une plus-value pour le canton, parce que ce quartier autour de la gare est en plein développement. Dans dix ans,

il ne ressemblera plus à ce que vous avez vu mercredi dernier lors de la sortie du Grand Conseil à Estavayer. Il faut voir cette négociation comme une plus-value. Martin Candinas a déposé une motion sur la décentralisation des services de la Confédération. Celle-ci a par ailleurs été acceptée par 118 voix contre 68. La Commission qui statué sur cet objet «[...] attend du Conseil fédéral qu'il fixe des objectifs dans ce domaine et qu'il détermine des mesures nécessaires afin de lutter contre la tendance naturelle à la concentration en favorisant la création de postes de travail décentralisés et le maintien de ceux qui sont déjà situés dans d'autres régions que Berne et sa périphérie». Le chemin est donc en marche. Nous devons utiliser tous nos conseillers nationaux ainsi que nos conseillères aux Etats pour travailler sur ce point. Ne faisons pas aujourd'hui un exemple avec l'OFROU. Enfin, Monsieur Vial, je suis choquée par vos propos. Habituellement, lorsqu'il y a des pertes d'emploi dans le canton, le parti socialiste se mobilise; il pleure, ne veut pas écouter les raisons de la fermeture de l'entreprise. Aujourd'hui, nous formulons des exigences; nous faisons la fine bouche pour 90 emplois éventuels de valeur ajoutée. Je dois dire que la stratégie pour le développement des emplois me laisse très perplexe. Je terminerai sur ces commentaires.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis aussi membre de la Commission des finances et de gestion et je suis l'esprit chagrin dont a parlé mon cher collègue Eric Collomb précédemment. Effectivement, esprit chagrin. Je ne regrette qu'une chose ce matin, c'est que cet objet ne soit pas agendé à 11 h 45 de l'ordre du jour et que le Conseil fédéral n'ait pas assisté à notre débat. Il pourrait ainsi entendre tout le bien que l'on pense de sa politique en matière de décentralisation des offices fédéraux. Je crois que depuis bien longtemps, c'est-à-dire depuis le plat de lentilles entre Jacob et Esau, je n'ai pas vu un plus beau marché de dupes que celui qui nous est présenté ce jour. Tout le monde l'a dit, tout le monde l'accepte, tout le monde le déplore et le Grand Conseil va, je n'en doute pas, accepter ce décret au final. Tout le monde l'accepte en raison des emplois à valeur ajoutée dans le district de la Broye. Je suis aussi un fervent défenseur de ces emplois, mais j'ai de la peine à entendre à un moment donné que tout le monde parle de 90 emplois, 90 emplois que nous risquons de perdre. Si j'ai bien lu le décret sur les actuels collaborateurs, deux tiers habitent dans le canton de Fribourg. Je peux imaginer que le tiers ou les deux tiers des 20 voire 30 collaborateurs supplémentaires seront aussi dans le canton de Fribourg si l'office reste à Estavayer. J'ai de la peine à imaginer que les 90 collaborateurs quittent le canton de Fribourg si cet office part à Yverdon. Si je ne me trompe pas, une route qui appartient à la Confédération fait le chemin entre Estavayer et Yverdon. Je pense que la situation serait relativement différente si cet office était décentralisé dans un autre endroit, aux confins de la Suisse romande, où, effectivement, la question des trajets et des déplacements n'était plus aussi importante. Je comprends les Broyards. Je comprends l'intérêt de garder cet office. Je maintiens que c'est un marché de dupes, parce que je n'ose pas imaginer la réaction d'une commune fribourgeoise si le canton, faisait la même proposition de marché pour un service cantonal. Je vous laisse réfléchir, vous, syndicats ou membres de conseils communaux dans ce canton. Je ne prends pas le risque de faire échouer le projet si je vote contre. Je le ferai pour donner un signal à la Confédération.

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je souhaiterais poser une ou deux questions à Monsieur le Conseiller d'Etat. Si une entreprise privée venait vers vous et vous demandait de payer la moitié de la location de ses locaux aujourd'hui pour amener de l'emploi, quelle serait votre réponse à cette entreprise? On parle de salaires à haute valeur ajoutée. Quels sont les impôts que l'on veut percevoir? On ne retrouve pas ces éléments dans les documents. On n'en sait rien. Ces gens habitent-ils vraiment le canton? On peut avoir de gros salaires mais payer peu d'impôts vu la situation personnelle des salariés. A l'heure actuelle, nos entreprises privées sont en manque de locaux, de terrains pour pouvoir s'agrandir, se développer. Si le Grand Conseil vote l'accord avec la Confédération pour ces locaux, en tant que directeur de l'économie, qu'allez-vous répondre à ces entreprises qui, depuis des décennies, ont créé de l'emploi quand-même, à haute valeur ajoutée ou pas? Elles ont créé de l'emploi. Elles paient des impôts et dépensent de l'argent dans ce canton pour la plupart. Si nous acceptons d'arranger la Confédération de cette manière, que peut-on répondre à ces gens?

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Au siècle dernier, j'ai travaillé de nombreuses années pour la Confédération. L'attitude de l'administration fédérale par rapport à l'OFROU à Estavayer m'a extrêmement surpris. Je crois que les offices fédéraux ou l'OFROU ont oublié que c'était une volonté politique fédérale de la fin du dernier siècle que de décentraliser les offices fédéraux dans les différents cantons. L'Office de la communication s'est par exemple établi à Bienne, l'Office de la statistique à Neuchâtel, les tribunaux fédéraux à Saint-Gall et Bellinzone. J'ai de la peine à accepter ce marchandage, digne d'un bon marchand de tapis, qui est fait à notre canton, comme à d'autres probablement. J'avais apprécié à l'époque la solution trouvée par Agroscope qui me semblait bonne. Celle-ci me plaît beaucoup moins. J'aurais sincèrement préféré que les 5 millions sur lesquels nous allons nous prononcer tout à l'heure soient octroyés pour améliorer les primes des caisses-maladie des Fribourgeois. Il serait utile que les parlementaires fédéraux, ceux d'entre nous qui seront élus, reviennent sur ce marchandage en lien avec la décentralisation des offices fédéraux. Mardi matin, le groupe Le Centre a longuement débattu de ce sujet, qui ne faisait de loin pas l'unanimité. Si l'on écoute Monsieur Boschung ou Monsieur Rey, on constate que beaucoup de personnes sont très insatisfaites. Je pense personnellement, et c'est l'avis du groupe Le Centre, en tous cas de la grande majorité si ce n'est l'unanimité, qu'il convient de soutenir ce projet. Ce n'est pas un mariage d'amour mais plutôt un mariage de raison, qui nous permet d'aller de l'avant même si au fond de nous, nous sommes insatisfaits de cette négociation car pas digne d'un Etat de droit comme le nôtre. Pour ces quelques raisons, je vous invite à soutenir ce projet,

pour les emplois, la poursuite de la collaboration. Je pense néanmoins que les parlementaires fédéraux doivent s'interroger sur cette façon de travailler, simplement inacceptable. Ils se disent qu'à Berne, la capitale, ils n'ont pas besoin de payer. Les autres cantons doivent cependant passer à la caisse même si la volonté est de décentraliser au niveau de la politique fédérale et nous arrivons à ce type de marchandage.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je tenais juste à répondre à Madame la Députée Meyer Loetscher, qui nous interpelle avec émotion et plutôt qu'avec raison - ce n'est jamais bon - et qui fustige le PS. Je tiens à rappeler qu'il y a précisément quatre ans, le 24 juin 2019, deux députés socialistes intervenaient justement pour maintenir les emplois et éviter la délocalisation à Estavayer-le-Lac de l'OFROU. C'était Madame Rose-Marie Rodriguez et moi-même. Nous avons largement évoqué le sujet, parce qu'il y avait un risque énorme. Aujourd'hui, ils sont là. Force est de constater, à écouter les diverses interventions, qu'il n'y a pas unanimité, que nous ne sommes pas satisfaits des réponses du Conseil d'Etat, de Monsieur Curty. Nous voyons une CFG qui dit non au crédit. Il y a de la complexité, de l'insatisfaction. Nous espérons vivement que nous pourrions poursuivre avec l'OFROU dans le canton de Fribourg, mais il y a du travail et des discussions. Je tenais à le dire à Madame Meyer Loetscher ainsi qu'à vous tous.

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). Je voulais juste répondre à M^{me} Meyer Loetscher à la suite de son interpellation. Je vous relis la première phrase que j'ai dite: «La majorité du groupe socialiste va entrer en matière et accepter ce décret en raison des emplois existants et - espérons-le - à venir. Nous aimerions en effet garder cet office fédéral à Estavayer-le-Lac.» Je crois que c'est assez clair. Notre intention est de soutenir ce décret, de garder ces emplois ici. Le reste de mon intervention portait sur la manière dont l'affaire a été menée. C'est cela qui nous attriste vraiment. Nous allons nous retenir de pleurnicher, que ce soit aujourd'hui ou à d'autres occasions.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je vous invite à soutenir ce décret pour une raison simple: la solidarité cantonale. On voit que ce projet est important pour la Broye. Le préfet s'est permis de nous faire passer un message dans ce sens mercredi dernier. Cet argument-là me suffit. On voit que nous investissons énormément en centre cantonal pour la ville de Fribourg. Nous n'entendons pas tellement les députés qui aujourd'hui combattent, notamment Monsieur Rey. Ce sont d'autres montants aujourd'hui, 5 millions pour conserver des emplois à l'OFROU, je partage l'avis de Monsieur Dafflon. Le système mis en place par la Confédération n'est pas terrible. Il doit être revu. Il y a néanmoins une égalité de traitement mise en place par la Confédération, à part pour le canton de Berne. Je rappelle que pour Bluefactory, le canton de Fribourg paie 25 millions pour un bâtiment à l'EPFL, qui est une tâche de la Confédération. Il y a là des emplois, mais il s'agit de la ville de Fribourg, Bluefactory alors n'est pas combattu, un bâtiment d'ailleurs qui appartiendra de moitié à la ville de Fribourg, qui ne paie pas le bâtiment. Le canton finance également une chaire de l'EPFL, qui paie directement les emplois. Nous ne disons pas là que le canton de Fribourg doit payer les employés de l'OFROU. Nous disons uniquement qu'il doit investir 5 millions pour un bâtiment qui appartiendra au canton. L'investissement ne représente aucun risque. Si l'on se remémore les investissements à Estavayer-le-Lac, je pense directement à une pisciculture de 2 millions et des poussières, qui ne fonctionne pas. Par rapport aux ordres de grandeur des investissements en ville de Fribourg de ces dernières années, vous serez bien inspirés d'accepter ce décret.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Nous sommes dans une situation particulière. Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une ville où je vois des entreprises, par manque de place pour s'agrandir et se développer, s'en aller. Ces entreprises ne demandent rien, juste l'aide de l'Etat pour disposer de terrains pour pouvoir se développer. Elles ne demandent pas d'argent. Aujourd'hui, on nous demande d'avoir de l'argent pour garder des emplois. Que va faire le représentant du gouvernement, respectivement le Conseil d'Etat, pour aider la commune de Bulle et les autres communes du canton qui vivent la même situation? Nous avons des chefs d'entreprises qui souhaitent se développer et qui doivent partir dans un autre canton, car nous ne leur offrons pas de solution. Ils ne nous demandent rien et leurs employés sont sur place et paient des impôts sur place. Nous allons aujourd'hui investir de l'argent. Je vais approuver, bien malgré moi, le décret que nous est soumis ici. Je remarque néanmoins un problème de structures. Je demande donc au Conseil d'Etat une réponse et de l'aide pour toutes les entreprises de notre canton qui ne demandent pas d'argent et qui n'ont pas la possibilité de se développer.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Meine Damen und Herren, zuerst vielen Dank für die Diskussionen. Ich glaube, der Grossrat und der Staatsrat sind sich einig, die Argumente wurden ausgetauscht. Wir zweifeln alle ein wenig, aber wir sind auch der Überzeugung, dass wir diesem Dekret zustimmen möchten. Ich möchte noch kurz die Gelegenheit benützen, um den beiden Kommissionen zu danken für die wirklich sehr guten Diskussionen.

Et évidemment un remerciement particulier à la présidence et à la vice-présidence de la CFG, qui ont accepté la réunion d'hier matin. Celle-ci était très importante. Je m'engage personnellement à négocier ces clauses pour diminuer les charges imposées à l'Etat dans le cadre de ce «Nutzniessungsvertrag». J'aimerais émettre deux ou trois autres remarques. J'aime beaucoup négocier. Mais, pour négocier, il faut toujours deux personnes. Si l'une ne veut pas négocier, c'est relativement

mal emmanché. C'était le cas, vous l'avez compris. Je réponds au député Vial aussi. Une partie ne voulait pas négocier, une partie avait déjà décidé de quitter le territoire. C'était déjà un premier succès, il faut le dire, d'amener cette partie à la table des négociations. Vous n'êtes pas en position de force, c'est le moins que l'on puisse dire. Malgré le résultat qui ne satisfait pas tout le monde – moi non plus -, j'éprouve de la fierté de dire qu'initialement, ils voulaient ces 5 millions à fonds perdu. Nous avons clairement négocié sur cet aspect et nous serons co-proprétaires d'une PPE. C'est un premier succès malgré le contexte extrêmement compliqué des négociations. Tout cela engendrera aussi des discussions politiques, que nous avons déjà entreprises au niveau de la CDEP, au sujet de cette pratique de la Confédération. Cette pratique s'applique manifestement depuis 2004, à Bellinzone au Tessin, cela a été dit, et à Saint-Gall, Genève, pas encore à Neuchâtel pour l'Office fédéral des statistiques et l'Office fédéral de la communication à Bienne, parce que c'était avant 2004. Je n'étais pas encore conseiller d'Etat, mais je me rappelle que Fribourg avait aussi postulé pour Saint-Gall. J'en déduis qu'à ce moment-là, nous avons accepté la pratique. Nous avons fait une offre qui visiblement n'a pas été acceptée. Nous avons perdu. Notre offre a été jugée insuffisante. A un moment donné, nous avons quand même joué le jeu. On aurait accueilli avec beaucoup d'intérêt le Tribunal administratif même si on avait dû mettre, je ne connais pas le détail de l'offre, pas mal d'argent sur la table. On débatta de cela politiquement. Il y a encore eu deux questions par rapport à l'égalité de traitement entre les entreprises et l'administration fédérale. Pour répondre au député Glasson, la LPEc aujourd'hui nous permet, et nous le faisons tous les jours, d'accorder des soutiens financiers. Ce que nous faisons est validé par le Grand Conseil. Nous avons dans le cadre de la LPEc un outil qui nous permet la prise en charge partielle d'une partie du loyer payé par une entreprise. Il y a deux critères: la non-distorsion de la concurrence (on ne peut pas soutenir un boulanger, car il y en a plusieurs dans ce canton; nous ne pouvons pas soutenir un et pas les autres) et les impôts (je n'ai pas le droit de connaître le montant des impôts payés par les particuliers ou par les sociétés). Je ne connais pas les chiffres. Je ne connais pas le montant des impôts payés par les collaborateurs de la Confédération qui travaillent pour l'Office fédéral des routes. Par rapport à la question du député Morand, je renvoie à la discussion que nous aurons tout à l'heure. L'un des outils mis en place grâce à vous est cette politique foncière active. Nous allons discuter du rapport d'activité tout à l'heure. C'est l'une des réponses à votre souci, que nous partageons évidemment. C'est la mise à disposition des terrains, d'abord à nos propres entreprises et s'il y a de l'intérêt à l'extérieur, d'une entreprise qui souhaite s'implanter dans le canton de Fribourg. Je vous invite à nouveau à accepter ce décret.

Chardonnens Christophe (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Que ce soit en commission parlementaire ou en plenum de ce jour, le constat est le même. L'accord n'est pas satisfaisant. Vous avez longuement débattu des avantages et inconvénients de ce projet. Je m'abstiendrai d'y revenir. On peut toutefois mesurer le chemin parcouru entre les premières discussions, qui évoquaient un versement à fonds perdu et les perspectives évoquées par le président de la Commission des finances et de gestion dans l'élaboration de la convention d'usufruit à venir. Gageons toutefois que les discussions de ce jour permettront de faire avancer les discussions avec la Berne fédérale et que la pratique en place depuis un certain nombre d'années et qui n'est pas satisfaisante évoluera au fil des ans. Permettez-moi de terminer sur une note positive et sur cet amour immodéré de notre collègue et ami Bruno Boschung envers la Broye, que je salue. Je ne peux qu'espérer que vous aussi, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, lui emboîterez le pas et soutiendrez massivement ce projet, ce dont je vous remercie par avance.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Chardonnens Christophe (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). C'est là qu'une modification a été apportée par la commission dès lors que le message indique que ce décret n'est pas soumis au référendum alors que dans le décret il est indiqué que le présent décret est soumis au référendum. C'est le message qui est juste, c'est la raison pour laquelle la commission a modifié le projet de décret, en ce sens que le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je confirme les propos du rapporteur et veuillez nous excuser pour cette erreur. On accepte évidemment la variante bis.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 86 voix contre 9. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 86.*

Ont voté non:

de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VEA/GB). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Müller Chantal (LA,PS/SP). *Total: 4.*

Rapport d'activité 2023-DEE-7 Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) - Rapport d'activité 2022

Rapporteur-e: **Brodard Claude** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**

Préavis de la commission: **14.06.2023** (BGC juin 2023, p. 2322)

Discussion

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 14 juin dernier pour l'examen du rapport 2022 de l'ECPF, en présence notamment de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et du directeur Giancarlo Perotto. L'année 2022 a été marquée principalement par l'acceptation par le peuple fribourgeois du transfert de propriété des immeubles et terrains à l'Etablissement. On le constate d'ailleurs dans le bilan au 31 décembre 2022, dans lequel figurent cette fois-ci les immeubles en propriété foncière propre et non plus à titre fiduciaire.

Le rapport annuel est très complet et comporte de nombreuses informations pertinentes. Les membres de la CFG jugent favorablement le développement de l'Etablissement, en particulier le site de Saint-Aubin, où de nombreuses choses ont été mises en place pour que ce site se développe harmonieusement sur le long terme. A relever aussi le succès du site de Romont, qui attire de nombreuses entreprises et c'est tant mieux. Pour Marly, c'est de la musique d'avenir et la réalisation de la route Marly – Matran est bien entendu indispensable, non seulement pour le site en question mais pour les populations de la Sarine et de la basse Singine.

Je vous invite aussi à prendre connaissance des chiffres intéressants indiqués sous code 3.1 en page 5 du rapport. On peut notamment citer près de 10 millions de francs d'investissements en 2022, 30 sociétés locataires, de nombreux projets en cours de planification et de réalisation et près de 1,3 million de recettes locatives. Le résultat net de l'exercice est certes déficitaire à hauteur de 1 549 691 frs, mais cela est conforme au budget 2022 et aux prévisions à court et moyen termes. L'organe de révision fiduciaire recommande l'approbation des comptes présentés.

Pour terminer, je tiens ici à féliciter et à remercier M. Perotto pour la conduite de l'établissement. La mission n'est pas simple et je pense à titre personnel qu'il a fait un excellent travail pour mener à bien cette entreprise. Il fallait un bon capitaine pour organiser le tout. Il l'a été et je lui souhaite tout de bon pour la suite de sa carrière professionnelle.

La Commission des finances et de gestion prend acte de ce rapport et vous invite, chers collègues députés, à en faire de même.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Es ist mir eine grosse Freude, Ihnen heute den Tätigkeitsbericht der Kantonalen Anstalt für aktive Bodenpolitik, der KAAB, vorzustellen.

Es handelt sich erst um den zweiten Jahresbericht der Anstalt, erlauben Sie mir daher, zwei, drei Punkte hervorzuheben.

Der erste Bericht deckte einen verlängerten Zeitraum von 15 Monaten ab und zwar vom 1. Oktober 2020, dem offiziellen Gründungsdatum der KAAB, bis am 31. Dezember 2021, und nun haben wir diesen Jahresbericht, der sich über eine Periode von 12 Monaten, sprich die 12 Monate des Jahres 2022, erstreckt.

L'ECPF, vous l'avez compris, existe depuis presque trois ans maintenant, donc c'est encore un tout jeune établissement mais qui, vous l'avez constaté en parcourant son rapport d'activité, a déjà lancé de nombreux projets.

Permettez-moi de vous rappeler rapidement la genèse de l'ECPF. L'Etablissement a été créé par la loi cantonale sur la politique foncière active, avec comme objectif premier, et là je réponds encore une fois à la question du député Morand, avec l'objectif premier de créer des emplois dans le canton et surtout de combler le manque de terrains adaptés. On ne peut pas faire des miracles mais ce qu'on a à disposition, mais c'est déjà pas mal, c'est évidemment pour de nouvelles activités ou aussi pour l'extension d'activités existantes.

Un premier mandat de prestations, c'est quand même un peu le document le plus important, a été octroyé à l'ECPF par le Conseil d'Etat, et s'achèvera le 31 décembre 2023. Ce mandat était principalement consacré à la mise en place de

L'Etablissement proprement dit ainsi qu'à la définition de la stratégie voulue pour les sites industriels notamment de St-Aubin et Romont. Le deuxième mandat vient d'être signé et nous aurons l'honneur de le présenter, comme le prévoit la loi, à la CFG lors d'une prochaine séance.

Aus politischer Perspektive war die Volksabstimmung über die KAAB das wichtigste Ereignis des Jahres 2022. Es ging dabei um die Übertragung des Eigentums an den Grundstücken von St-Aubin, Romont und Marly an die KAAB, die vom Stimmvolk gutgeheissen wurde. Am 1. Juli 2022 ist die Anstalt also Eigentümerin der drei Grundstücke geworden, die der Staat in den Jahren 2016 und 2017 erworben hatte.

Über 76% der Freiburgerinnen und Freiburger haben der Übertragung zugestimmt und so ihr Vertrauen in dieses vom Grossen Rat eingesetzte Instrument zum Ausdruck gebracht.

L'ECPF et son conseil d'administration, soutenus par le Conseil d'Etat, travaillent sans relâche au développement industriel avec des objectifs ambitieux mais indispensables dans notre société. C'est vrai, les idées de l'Etablissement peuvent parfois surprendre, par exemple :

- > viser une production et une consommation d'énergies 100% renouvelables;
- > une mobilité partagée;
- > mettre à disposition des entreprises des infrastructures communes comme des STEP;
- > leur offrir des services comme des restaurants de sites, des salles et des espaces mutualisés;

Voilà qui bouscule un peu les habitudes, mais l'intérêt, je peux le confirmer, est bien réel, on s'en rend compte lors de nos discussions avec les entreprises.

Les besoins et les envies changent et évoluent, les idées nouvelles séduisent et l'attrait économique d'un site dépasse la seule contingence du nombre de mètres carrés à disposition.

L'Etablissement cantonal de promotion foncière est également souvent sollicité par les régions et les communes pour des conseils dans le développement des zones industrielles.

Ich glaube, man darf heute sagen, dass sich die KAAB einen Platz in der Freiburger Wirtschaftswelt und sogar darüber hinaus verschafft hat.

Der Kanton Freiburg hat mit der KAAB ein Modell geschaffen, das in mehreren anderen Kantonen auf viel Interesse stösst.

Die KAAB ist auch ein privilegierter Ansprechpartner der verschiedenen Dienststellen des Staats geworden, denen ich an dieser Stelle für ihre Unterstützung herzlich danken möchte!

Au cours de cette année 2022 les activités de l'ECPF se sont accélérées et multipliées; les promesses du début commencent à se concrétiser. Le site AgriCo à St-Aubin en est bien sûr le premier exemple: l'entrée en force du plan d'affectation cantonal a posé les conditions-cadres pour lancer véritablement la transformation du site.

Les deux mandats d'études parallèles ont amené des solutions innovantes pour la plateforme de mobilité, qui offre bien plus qu'un espace de stationnement.

Il s'agissait en effet d'anticiper l'évolution de la mobilité et les possibilités de réaffectation du parking et de tenir compte des aménagements extérieurs pour permettre la mise en valeur des qualités et caractéristiques architecturales et naturelles surtout aussi du site. Plusieurs concepts de gestion pour ce site industriel ont également été lancés là aussi, qui changent les habitudes. Le contracting énergie qui a pu être signé début 2023 établit les bases d'un site avec une production d'énergie à 100% renouvelable. Ce concept permet de profiter au maximum des synergies et table sur la récupération des sources d'énergies locales qui seront gérées et utilisées sur place par le biais d'une mise en réseau.

Il a été discuté et négocié avec Groupe E, vainqueur de l'appel d'offres international qui avait été lancé, qui participe évidemment à l'aventure d'AgriCo. Un projet de STEP industrielle mutualisée a également été mis sur pied pour l'ensemble du site dans un premier temps pour devenir ensuite une STEP régionale. Un projet pour lequel les communes impliquées se sont également engagées au côté de l'ECPF.

Un mot encore concernant le projet de Micarna, qui prendra place sur le site AgriCo. Je vous rappelle qu'en 2020 le Grand Conseil a validé la vente d'une parcelle à l'entreprise Micarna. Depuis cette date, les discussions et négociations se sont poursuivies avec l'entreprise pour établir un contrat de vente. Cette parcelle étant restée en mains de l'Etat c'est donc bien l'Etat qui est le partenaire contractuel de Micarna. Le contrat de vente est désormais finalisé. Il sera soumis au Conseil d'Etat pour signature après la période estivale.

Was das Gelände von La Maillarde in Romont betrifft, hat sich ebenfalls einiges getan. An mehreren Hallen wurden Umbauarbeiten vorgenommen, um auf die Bedürfnisse der Unternehmen einzugehen, die sich dort niederlassen möchten.

J'en viens maintenant rapidement au nerf de la guerre, les comptes et le plan financier de l'Etablissement. Vous le savez, le Fonds pour la promotion foncière active, le Fonds PFA, a été créé pour financer le développement des sites AgriCo La Maillarde et Pré-aux-Moines ainsi que pour assurer le fonctionnement de l'ECPF jusqu'à son autonomie financière. À la fin de l'année 2022, 6,5 millions de francs avaient déjà été utilisés pour les frais d'exploitation, c'est environ la moitié de ce que nous a accordé le Grand Conseil et 58,6 millions ont déjà été effectivement investis. Ce qui laisse un solde dans le Fonds PFA de 34,9 millions de francs au 31 décembre 2022. Au niveau des frais d'exploitation et de fonctionnement les coûts en personnel de l'ECPF ont augmenté par rapport au budget, il faut le souligner. Ceci principalement en raison du taux d'activité du directeur, qui a dû être relevé à 80% au lieu de 50% et des heures supplémentaires versées aux autres collaboratrices, que je remercie aussi pour leur engagement.

En revanche, les frais d'exploitation d'AgriCo et La Maillarde ont été optimisés par rapport à 2021, ce qui permet un résultat global pour les charges de personnel et d'exploitation inférieur au budget 2022. Le revenu moyen du site AgriCo est passé de 80 000 frs en moyenne jusqu'en 2020 à 230 000 frs en 2021 et presque 329 000 frs en 2022. Celui de La Maillarde se chiffre à un peu moins d'un million.

Avant de conclure, permettez-moi de prendre quelques instants pour remercier le directeur de l'ECPF, M. Giancarlo Perotto, qui quittera ses fonctions à la fin juin.

M. Perotto a mis toutes ses compétences, son énergie et sa créativité au service de l'Etat pour lancer cet établissement novateur, amenant des idées nouvelles, avec lesquelles il a su convaincre ses partenaires, que ce soient les entreprises, les services de l'Etat, les politiques, les communes ou les régions.

Corinne Rebetez wird nun die Direktion interimistisch übernehmen und Giancarlo Perotto wird der KAAB seine Kompetenzen in Form eines Mandats zur Verfügung stellen, um die Zeit zu überbrücken, bis eine neue Direktorin oder ein neuer Direktor angestellt ist. Auf diese Weise ist dafür gesorgt, dass die Anstalt ihre Projekte mit der gleichen Effizienz und Dynamik fortsetzen wird, diese Mitteilung wurde heute auch an sämtliche Partner gemacht.

J'en arrive maintenant à ma conclusion. Beaucoup de choses ont déjà été réalisées en seulement trois ans, il faut le souligner, par l'Etablissement cantonal de promotion foncière. Et on ne compte pas s'arrêter en si bon chemin, je peux vous le garantir. Je pense que vos deux collègues qui font partie avec moi du conseil d'administration ne me contrediront pas. Il reste bien sûr beaucoup de projets à concrétiser, beaucoup de défis à surmonter et certainement beaucoup d'énergie à déployer. Mais c'est aussi une magnifique aventure, il faut le dire, que nous avons lancée ensemble et que les fruits déjà recueillis nous encouragent à poursuivre avec enthousiasme.

Le Conseil d'Etat vous demande donc de prendre acte de ce rapport tel qu'il vous est soumis et je me réjouis de discuter à nouveau du mandat de prestations avec la CFG d'ici peu.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec le sujet. Le groupe Le Centre a pris connaissance avec grand intérêt du rapport de l'Etablissement cantonal de politique foncière pour l'année 2022. Ce deuxième rapport dresse avec efficacité le portrait de l'ECPF, les interactions et le rôle des différentes directions de l'Etat ou encore la vision stratégique basée sur le développement durable. En termes de chiffres-clés, le groupe note 9,5 millions d'investissements, c'est plus 1,7 par rapport à 2021 pour des frais de fonctionnement de 1,5 million de francs, 300 000 frs de moins que l'année précédente et des recettes de 1,3 million de francs. L'équipe de 7 personnes, inchangée, gère quelque 30 locataires (soit 7 de moins que l'année précédente) sur les trois sites en gestion suite au transfert par votation populaire d'AgriCo à St-Aubin, de la Maillarde à Romont et de Pré-aux-Moines à Marly.

Le groupe salue aussi la dynamique du site AgriCo avec l'accueil de plus de 30 manifestations, l'avancement du PAC, désormais en force, et du plan d'équipement de détail, les réflexions du jury sur la plateforme de mobilité et la reconversion des espaces, le contracting énergétique et l'assainissement des bâtiments. Je vois en outre d'un bon oeil l'arrivée de Micarna sur le site, qui colle à son identité, il pourra agir comme un moteur d'attractivité. Le site de la Maillarde, actuellement en pleine construction et transformation, a une dynamique différente, avec seulement deux manifestations par exemple, et par voie de conséquence peu de mouvement positif de locataires. Le groupe constate que les 2/3 des investissements 2022 sont faits sur ce site et se réjouit d'en constater les résultats prochainement. Pas d'évolution en revanche sur le site de Marly, le groupe se demande par ailleurs où en est le développement de la liaison Marly - Matran, puisque ce projet conditionne le développement de ses 15 hectares de surface agricole. Enfin, nous souhaitons tout de bon à M. Perotto, qui a choisi de quitter l'ECPF, et espérons que le ou la successeur-e sera prochainement connu-e.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion hat mit Interesse vom Jahresbericht der kantonalen Anstalt für aktive Bodenpolitik Kenntnis genommen. Wir sind erfreut, wie sich diese Anstalt entwickelt. Der Standort La Maillarde in Romont ist in den bereits bestehenden Gebäuden sehr gut ausgelastet und bietet, so lange sich das Lager der Kantons- und Universitätsbibliothek dort befindet, wenig zusätzliche Möglichkeiten.

Mit der Genehmigung des kantonalen Nutzungsplanes bei AgriCo in St-Aubin hat sich für die Zukunft einiges geklärt. Wir begrüssen den Weg zum Ziel der autarken Energieversorgung, Herr Staatsrat Curti hat auch darauf hingewiesen auf den gewonnenen Wettbewerb der Groupe E. Ebenso finden wir die Erstellung der Abwasserkläranlage, an welcher sich auch umliegende Gemeinden beteiligen können, eine zukunftsgerichtete Lösung.

Persönlich bin ich erstaunt über die vor einiger Zeit erfolgte Unterschutzstellung eines ansehnlichen Teils der alten Gebäude, welche nun mit einem grossen Mitteleinsatz saniert werden müssen, um auch von der Energie her kompatibel zu sein. Ich frage mich, ob solche Betonklötze wirklich für die Nachwelt erhalten werden müssen. Ich frage mich, wie lange wir uns solche Unterschutzstellungen und die dadurch ausgelösten sehr teuren Sanierungen leisten können.

Bezüglich des geplanten Geflügelschlachthofs der Micarna, Herr Staatsrat hat auch bereits darauf hingewiesen, nehmen wir mit Besorgnis den aktuellen Rekurs von Greenpeace auf die Ablehnung der Einsprache zur Kenntnis.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion dankt dem Verwaltungsrat, aber auch allen Mitarbeitenden, insbesondere auch Herrn Perroto und der jetzigen Direktorin ad interim Frau Rebetez, für ihre Arbeit und nimmt in positiver Weise Kenntnis vom Jahresbericht.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêt: je suis conseiller communal à Romont, lieu du site de la Maillarde. J'interviens au nom du parti socialiste, qui prend acte de ce rapport et qui salue son contenu. Il y a quelques éléments à relever, quelques questions que souhaite mentionner le parti socialiste. En premier point, en page 5 du rapport, il est dit que l'ECPF entend également rester gestionnaire des secteurs dans les phases d'exploitation. Pour nous, c'est important que l'ECPF reste propriétaire du fonds et des terrains et les vende le moins possible, car c'est un gage sur l'avenir, c'est important que l'on puisse maîtriser cela. La maîtrise de l'évolution d'une entreprise n'existe pas, par contre le sol appartient à l'ECPF donc au canton et c'est nécessaire. L'ECPF arrive, même si c'est un organe relativement jeune, à maturité, il a été voulu par le Grand Conseil, c'est un outil qui est apprécié. En même temps, il voit déjà son directeur s'en aller, M. Perotto, que je remercie notamment pour sa créativité et son esprit visionnaire, c'est en tout cas ce que j'ai reconnu des rencontres que j'ai pu avoir de temps en temps avec lui.

Quelques questions notamment concernant le pilotage de l'ECPF. L'ECPF est autonome, la stratégie est définie par le Conseil d'administration, les objectifs également, mais en même temps, le conseil d'administration est présidé par le conseiller d'Etat en charge de l'économie, de la promotion, etc... Il gère des services avec des chefs de service qui sont dépendants. La nature du directeur, c'est d'appliquer les décisions du conseil d'administration et de faire des propositions et d'être le plus indépendant possible pour pouvoir construire ces propositions. Donc ma question est: comment la contradiction, en tout cas qui peut être perçue comme telle, est-elle gérée entre le rôle de président un conseil d'administration, qui laisse le directeur ou la directrice appliquer les décisions du conseil d'administration, et le rôle de responsable des chefs de services, qui, en fait, ont un rôle différent, puisque le chef de département donne le ton au chef de service tandis que pour la direction de l'ECPF c'est le conseil d'administration?

Un autre point, c'est le fait que, notamment à Romont, les bâtiments construits semblent ne plus suffire aux demandes en cours. Pour moi, la question c'est: qu'est-ce qui est entrepris pour pouvoir répondre à ces demandes et pour pouvoir, le cas échéant, être suffisamment dynamique et mobile pour pouvoir développer la zone qui, pour moi, est extrêmement importante?

Le dernier point: l'ECPF loue ses surfaces à des entreprises, est-ce qu'on a une solvabilité suffisante? Est-ce qu'il n'y a pas trop de difficultés à procéder aux encaissements de l'un ou l'autre loyer? On sait que les liquidités d'entreprises, ça peut être des fois très aléatoire, mais pour moi c'est aussi important qu'on puisse s'assurer que ces entreprises soient pérennes.

Avec ces quelques questions et remarques, le parti socialiste accepte et prend acte de ce rapport avec satisfaction.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je prends acte de ces positions, je transmettrai aussi avec beaucoup d'enthousiasme les remerciements à la direction, au directeur, respectivement à toute l'équipe. Il y a juste 2, 3 questions, notamment du député Jaquier.

Par rapport au pilotage, je pense que vous connaissez cela très bien, en tant que conseiller d'Etat on occupe chacun, chacune plusieurs rôles et je pense qu'on est tout à fait à même de clairement distinguer dans quelle fonction on se trouve. Mais là, c'est clair, l'autorité suprême, c'est le conseil d'administration. J'ose dire en présence d'un membre du conseil d'administration que ça se passe très, très bien au conseil d'administration.

Au niveau de la gouvernance c'est surtout, mais ça, on va en discuter avec la CFG, c'est par rapport à cette indépendance de l'ECPF qu'il faudrait discuter. c'est sûr qu'aussi longtemps que c'est l'Etat qui finance entièrement cet établissement cantonal, on voulait avoir vraiment un contrôle politique fort, je le comprends tout à fait. Donc, à chaque fois que le conseil d'administration valide un projet, un investissement, je dois passer avec la même demande au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil, ça s'est déjà fait aussi pour valider des montants. Mais cela est tout à fait normal, il faudrait en discuter

une fois. Les années passent et il serait judicieux de se demander, si le Grand Conseil le souhaite, s'il n'y aurait pas lieu de donner un peu plus d'autonomie à cet établissement.

Par rapport à Romont, voilà! Heureusement, on est dans la position que Romont est quasiment prêt maintenant avec ses locations, également de Rolex, et on essaie évidemment fortement de mettre à disposition des surfaces supplémentaires notamment par la densification. Il y a des projets en cours, des études en cours et puis vous vous rappelez comme moi qu'on a aussi acheté un terrain adjacent au terrain qui était déjà notre propriété pour avoir aussi de la surface supplémentaire à disposition.

Par rapport aux liquidités, je n'ai pas trop posé la question. Vous avez des locataires qui, en règle générale, paient leur loyer, en tout cas au niveau de l'Etablissement on n'a pas de problème de liquidités, parce qu'il y a quand même l'Etat qui est derrière. À un moment donné, on peut aller chercher de l'argent pour l'exploitation à notre banque qu'est le Conseil d'Etat, respectivement l'Etat, et cela à concurrence d'un montant de 12 millions. Mais une fois qu'on aura consommé ces 12 millions, il faudra qu'on soit rentables, donc on ne pourra plus demander d'argent supplémentaire. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, on en a consommé environ la moitié, ça a aussi été dit, et on progresse fortement par rapport aux entrées, aux entrées locatives. Mais, et cela a aussi été dit, la protection des bâtiments nous a pas mal pénalisés, parce que là les investissements étaient très, très conséquents. Donc, ces bâtiments, évidemment, ne peuvent pas être rentables, mais ça a déjà été pris en considération par le Grand Conseil.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Chaque groupe prend acte du rapport. Je crois qu'il y a une question qui avait été posée par M. Laurent Dietrich, qui visiblement a quitté la salle, au sujet de l'avancement du projet Marly - Matran, et sauf erreur M. le Conseiller d'Etat n'y a pas répondu, c'est normal ce n'est pas sa direction. Mais je peux dire que c'est un dossier stratégique important et il faut le travailler.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2022-GC-99

Fonds pour la séquestration et la réduction du CO₂

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Zurich Simon (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	18.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2190)
Développement:	18.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2190)
Réponse du Conseil d'Etat:	20.09.2022 (BGC février 2023, p. 445)

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Effectivement, nous avons déposé cette motion concernant le stockage de CO₂ avant que la loi sur le climat ne soit adoptée par le Grand Conseil. Nous avons pu obtenir que deux articles contiennent maintenant cette notion de stockage dans la loi sur le climat, il n'y a donc pas de raison de maintenir cette motion, raison pour laquelle nous allons la retirer.

> Cet objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Postulat 2022-GC-98**Vers une prise en compte des émissions de GES dans les investissements de l'Etat**

Auteur-s:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	17.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2190)
Développement:	17.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2190)
Réponse du Conseil d'Etat:	22.11.2022 (BGC février 2023, p. 443)

Prise en considération

Ingold François (VEA/GB, FV). Etant donné la grandeur, le faste de l'apéro qui nous attend, je vous propose que je retire cette motion. (*Rires.*) Non, la réalité est tout autre, on a essayé de la faire passer par amendement, ça n'a pas fonctionné, ça ne va pas forcément fonctionner avec le postulat, donc nous retirons ce postulat.

> Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

—

Prise de congé : Solange Berset, députée

Présidente du Grand Conseil. Avant de clore cette session, je vous demande encore un peu d'attention pour saluer une députée que nous ne retrouverons pas à la rentrée. Notre doyenne, Solange Berset, a en effet décidé de mettre un terme à sa carrière parlementaire. Cette carrière parlementaire s'apparente pour M^{me} Berset à un marathon, discipline dont elle fut médaillée de bronze aux championnats suisses en 1986. Nous pourrions ici nous étendre sur les innombrables victoires ou records de la coureuse de fond. Le temps nous manquant, nous nous contenterons de relever quelques jalons de son parcours de députée.

Ce parcours, Solange Berset l'a entamé alors que certains parmi vous n'étaient pas nés et que d'autres savaient à peine marcher. Elue une première fois en novembre 1996, elle est entrée en fonction le 1^{er} janvier 1997. Elle n'a depuis cessé, législature après législature, session après session, de pousser les portes de cette salle et d'en user les bancs. Plus de 26 années donc, à voir défiler des conseillers d'Etat, des députés, à examiner des projets de loi, des décrets, des motions et toute la gamme des instruments à notre disposition. On n'ose imaginer ce que 26 années de Grand Conseil représentent en termes de participation à des séances de commissions, d'interventions en plénum, de combats gagnés et perdus. Je me bornerai ici à rappeler que M^{me} la Députée Berset a siégé à la CFG, laquelle s'appelait encore Commission d'économie publique quand elle l'a rejointe, à la CAE ou encore à la commission d'enquête parlementaire de la Poya. Sans oublier bien sûr qu'elle a présidé cette noble assemblée en 2010. Mais son engagement remonte à plus loin encore, dans sa commune de Belfaux, dont elle a rejoint la commission financière en 1976 avant d'être portée au conseil communal 10 ans plus tard puis à la syndication, qu'elle a occupée 10 années durant. Elle y est aujourd'hui encore membre du conseil général. Sa fibre pour la chose communale s'est par ailleurs traduite par l'aide qu'elle a apportée à certains exécutifs en difficulté. On le constate, le parcours politique de M^{me} Berset relève ainsi davantage de l'ultra-marathon que du marathon et nous n'évoquons pas ici tout son engagement associatif.

Chère Solange, tu quittes aujourd'hui ce Parlement, où ton tempérament de battante et ton style incisif ont parfois pu déplaire mais toutes et tous ici ne pouvons que rendre hommage à ton engagement. Connaissant ton dynamisme, je ne doute pas que les années à venir seront remplies de projets. Nous t'adressons nos meilleurs vœux de réussite et te remercions pour ton dévouement et ton travail au sein de ce Grand Conseil fribourgeois. (*Applaudissements nourris.*)

Berset Solange (PS/SP, SC). Je suis bien évidemment très émue de vivre ce moment, excusez-moi..., particulier et de dire ces quelques paroles après 27 ans passés dans cette salle historique - juste un petit clin d'oeil à mon collègue Benoît Rey, qui est arrivé en même temps que moi dans cette salle. (*Rires.*) Je m'estime très, très chanceuse d'avoir vécu ces moments forts et je remercie vraiment la population sarinoise qui m'a fait confiance et m'a permis de la représenter au sein de ce parlement.

Je vous remercie, chers collègues, toutes et tous, pour les échanges et les moments partagés. J'ai aussi une pensée positive que j'envoie à tous les anciens et anciennes collègues qui m'ont accompagnée durant ces nombreuses années. Ma gratitude à M^{me} la secrétaire générale Mireille Hayoz, au secrétaire général adjoint Reto Schmid ainsi qu'à tous les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat du Grand Conseil pour leur inlassable travail. Je remercie M^{me} la Présidente pour ses mots, qui m'ont touchée, merci beaucoup. J'ai un nouvel heureux concours de circonstances qui va probablement s'annoncer et

qui semble se dessiner, puisque la doyenne que je suis, va vraisemblablement, laisser sa place à une nouvelle benjamine du Parlement. Alors je tourne cette page de mon engagement politique et j'exprime le voeu que chaque élu oeuvre avec passion et enthousiasme pour le bien-être de notre population fribourgeoise. Je vous remercie très chaleureusement, merci. (*Applaudissements.*)

Election (autre) 2023-GC-145

Un membre de la Commission des naturalisations, en remplacement d'Anne Meyer Loetscher

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 87; rentrés: 85; blancs: 0; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu M. Pierre-André Grandgirard, à Cugy, par 75 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Hubert Dafflon: 1; Stéphane Sudan: 6; François Genoud: 1; Adrian Brügger: 1; Susanne Aebischer: 1.

Election judiciaire 2023-GC-152

Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine

Rapport/message: **06.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2497*)

Préavis de la commission: **14.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2539*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 2; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue M^{me} Maude Borgognon, à Marly, par 93 voix.

Election judiciaire 2023-GC-156

Assesseur-e (domaine santé mentale et/ou addiction) à la Justice de paix de la Glâne

Rapport/message: **06.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2497*)

Préavis de la commission: **14.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2539*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 2; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48

Est élu M. Laurent Perisset, à Siviriez, par 93 voix.

Election judiciaire 2023-GC-157**Assesseur-e (domaine social et/ou éducatif et/ou coaching et/ou psychologie) à la Justice de paix de la Glâne**

Rapport/message: **06.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2497*)

Préavis de la commission: **14.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2539*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 88; rentrés: 86; blancs: 2; nuls: 0; valables: 86; majorité absolue: 44

Est élue *M^{me} Rita Menoud*, à Charmey, par 83 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Celia Curchod Fave*: 1.

> La séance est levée à 11 h 30.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
